



SYANE



PROJET DE CHAUFFERIE BOIS

Cusy

8 octobre 2019



SYNDICAT DES
ÉNERGIES ET DE
L'AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DE
LA HAUTE-SAVOIE



Compétence « création et exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid »

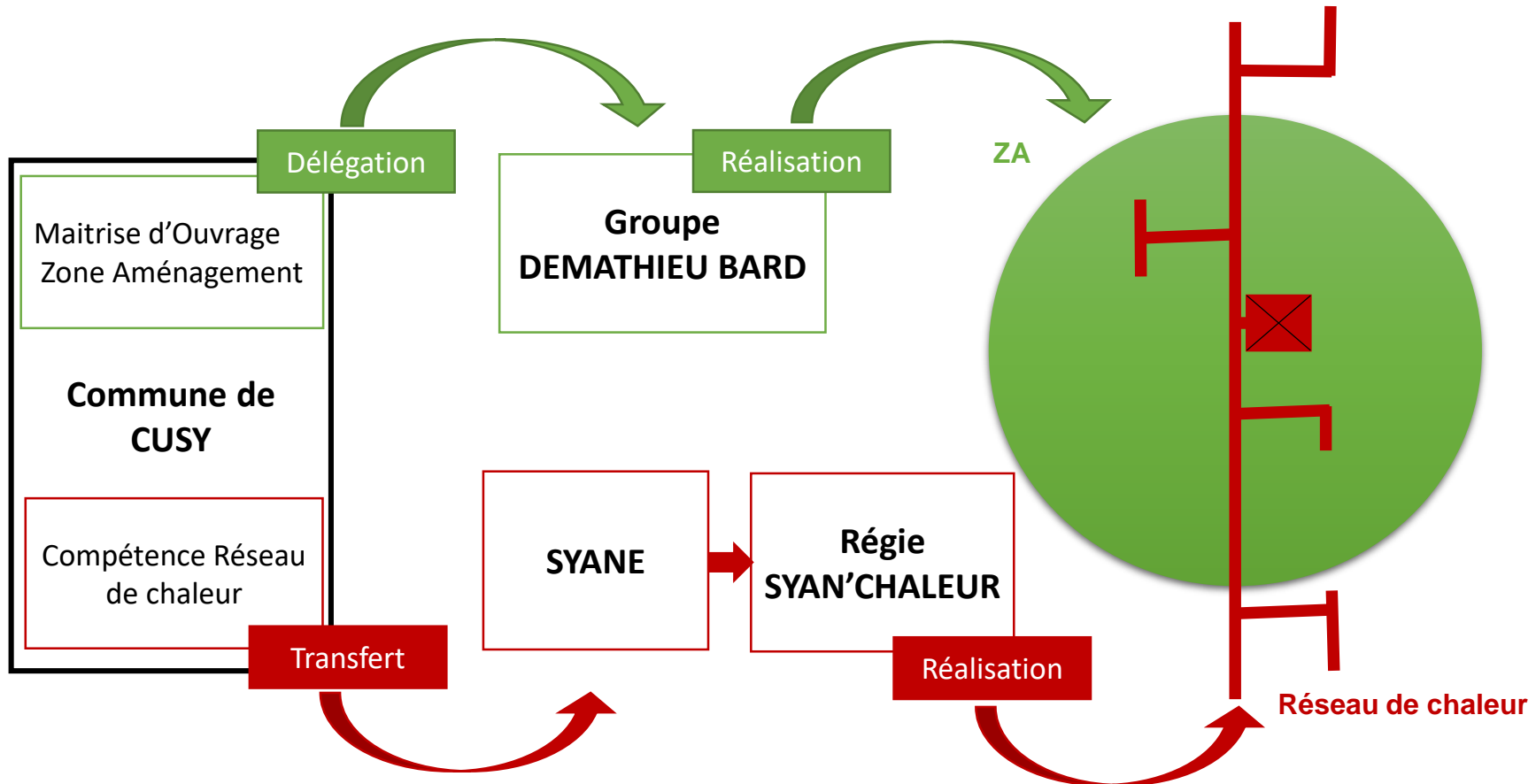
Loi TECV : Compétence qui appartient aux communes, avec la possibilité de la transférer à un établissement public

Compétence exclusive : pas de partage possible

La compétence implique les responsabilités suivantes :

- Maîtrise d'ouvrage de toutes les installations publiques de production et de distribution de chaleur et/ou de froid du territoire
- Passation avec les entreprises de tous actes ou marchés relatifs à la création et/ou à l'exploitation d'un réseau de chaleur
- Gestion des relations avec les usagers et les exploitants des réseaux
- Réalisation le cas échéant d'un schéma directeur des réseaux de chaleur ou de froid

Organisation et gouvernance du projet



Gouvernance en mode projet



COPIL Réseau de chaleur :

Composé de représentants de la Commune et du SYANE

Rôle :

- ✓ Suivi des études techniques et financières
- ✓ Décider des orientations stratégiques du projet (périmètre, performance...)
- ✓ Avis sur les marchés, la sélection des offres, la tarification du réseau...

Chef de projet : Raphaël LYARET

Préconisation :

Faire un second COPIL RCU dans la ZAC. Rôle Aménageur ?

Echanges sur les évolutions (planning, technique,...)

Etape 1 : Etude de faisabilité



Réaliser l'étude de faisabilité :

- Vérifier la faisabilité technique
 - Implantation de la chaufferie et tracé du réseau
 - chiffrages estimatifs des investissements, des charges d'exploitation, la fiscalité, les emprunts...
- ➔ Réaliser un modèle économique (phasage raccordements, MDE programmée)
- ➔ Définir approximativement le prix de la chaleur,
- ➔ Recueillir le pré engagement des abonnés potentiels,



Etudes cofinancer par la commune si le projet ne se réalise pas

➔ **Transfert de la compétence (si portage SYANE)**
(comité SYANE : décembre / février)

➔ **Passation d'un Marché Global de Performance**



Etape 2 :

Marché global de performance

Le SYANE reste le maître d'ouvrage : il finance les travaux et l'exploitation du réseau, il refacture la chaleur aux abonnés à prix « coûtant ».

Le SYANE recrute un groupement d'entreprises solidaires qui va réaliser :

- La conception des ouvrages
- Les travaux
- L'exploitation/maintenance de l'installation sur une durée limitée
- La fourniture du combustible

Marché comprenant des engagements de performance contractuels avec pénalités financières si les objectifs ne sont pas atteints :

- Performance énergétique et incidence écologique,
- Qualité du service,
- Prix de l'énergie.

➔ Définir le prix définitif de la chaleur

➔ Signature des polices d'abonnement définitives par les usagers



Décomposition de la tarification de la chaleur

- ❑ **Une part variable (R1)** → Couvrir les charges variables de la chaufferie
Achat de bois et de l'énergie d'appoint
Factures sur la base du compteur de chaleur

- ❑ **Une part abonnement (R2)** → Couvrir les charges fixes en fonction de la puissance
 - R24 : Remboursement de l'emprunt
Investissements réels (conception, travaux) - subventions - frais raccordement
Applique les conditions d'emprunts (taux, sur la durée de vie des équipements)

 - R23 : Provisionnement pour le remplacement de gros matériel
Intègre une marge financière pour les imprévus → garantir l'équilibre financier

 - R22 : Charges d'exploitation
Contrat de maintenance, impôts, frais de gestion

 - R21 : Achat d'électricité

Pas de financement communal : un service financé par les usagers

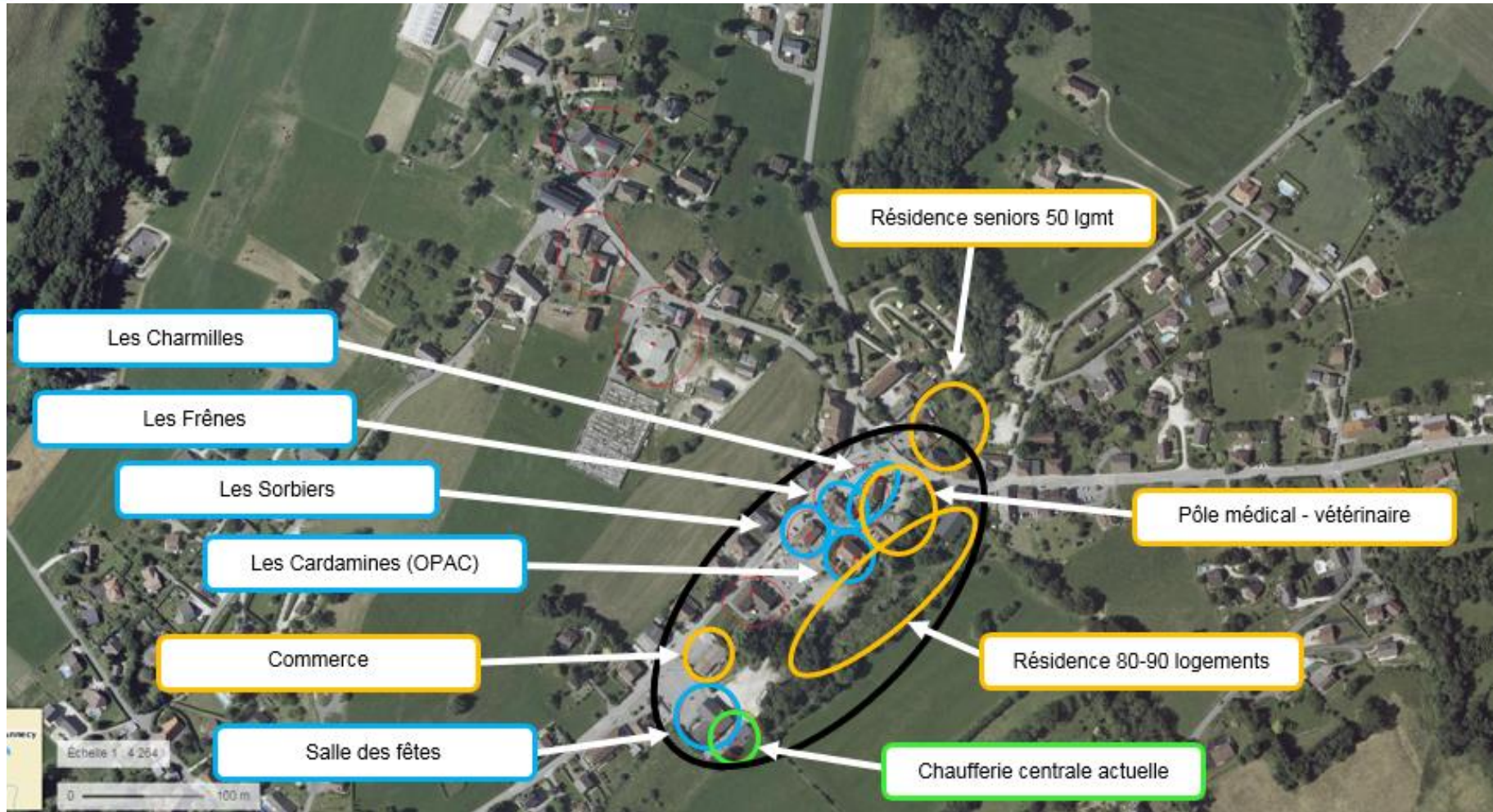
Mise à disposition du terrain nécessaire à la construction de la chaufferie



Documents nécessaires au SYANE

Emprise du projet ?

SYANE



- ➔ Plans du projet d'aménagement (zone humide, logements) ?
- ➔ Emplacement de la chaufferie ?

Quel planning ?

- Date de livraison de la chaleur pour le premier bâtiment ?
- Planning de livraison des bâtiments (phasage des travaux)
- Date de coupure du chauffage existant (travaux zone humide)
- Planning de réalisation des tranchées ZA (mutualisation)



Quels clients ?

- Bâtiments neufs :
 - Obligation ou non de raccordement au réseau ?
 - Estimatif des besoins (puissances, consommations ECS + chauffage) ?
 - Frais de raccordement ?
- Bâtiments existants : rencontres à prévoir
 - Contrat sur 12 ans,
 - Facturation d'une part abonnement

Etudes planifiées dans le cadre de votre aménagement ?

- Des études de sol ? G1 emplacement de la chaufferie ?
- Des relevés topographiques ?



Réfléchir aux attentes et objectifs de ce projet :

- Filtration des fumées et performances globales : respect de la réglementation ou performance max ?
 - Problématique de qualité de l'air
- Performances (mini pour aménageur ? ou plus ?) :
 - ✓ Taux d'ENR ≥ 80 %
 - ✓ Emissions de CO₂ < 100 gCO₂/KWh
 - ✓ L'obtention d'un « Titre V » au sens de la réglementation thermique
- Type et rayon d'approvisionnement du bois ?
 - Plaque forestière « locale »
- Solaire Thermique en appoint ? Etude si toiture à disposition



Planning très contraint

- Besoin rapide d'informations
- Réunion de travail du COPIL à organiser

Merci de votre attention

Contact :

Raphaël LYARET

04 50 33 18 79

r.lyaret@syane.fr